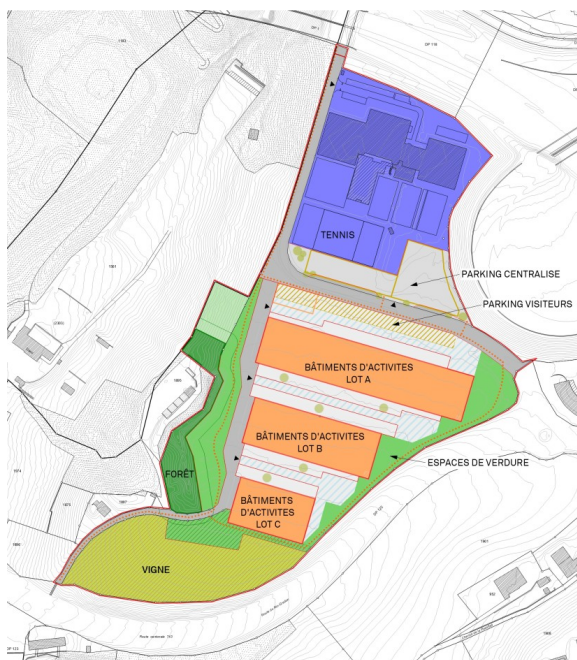


Des terrains pour nos entreprises : Futur Parc d'Activités de la Riviera



État du dossier en 2024

Planification

Le plan d'affectation (PA) de La Veyre-Derrey est approuvé par le Canton en mars 2024. Cette décision fait toutefois l'objet de deux recours portant sur des questions de mobilité. La commune de Blonay-Saint-Légier, avec l'appui de Promove, échange avec les recourants afin d'examiner d'éventuelles pistes de conciliation. La décision de la Cour de droit administratif et public (CDAP) est attendue avant de pouvoir poursuivre le dossier.

En parallèle, les communes vaudoises de l'agglomération Rivelac finalisent la **stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA)** en vue de sa consultation publique. Établie sous la forme d'un plan directeur intercommunal, cette stratégie coordonne le développement des zones d'activités à l'échelle régionale et identifie clairement La Veyre-Derrey comme secteur faisant partie du site stratégique de développement d'activités.

Développement immobilier

Les démarches de développement immobilier restent en suspens dans l'attente de l'issue des recours contre le PA. Les études-tests préparées en 2023 ne sont donc pas encore lancées.

Étapes envisagées pour 2025

- Attendre la décision de la CDAP sur les recours contre le PA.
- Poursuivre, avec la Ville de Vevey et la DGMR, le projet de voie de mobilité douce entre Château-d'Hauteville, La Veyre-Derrey et Vevey.
- Poursuivre la procédure de validation de la SRGZA par les communes et le Canton.

Implication de Promove

- Participation au comité de pilotage du site stratégique de La Veyre.
- Appui à la commune dans les échanges visant à explorer des pistes de conciliation avec les recourants.
- Accompagnement du Groupement d'entreprises Veyre-Derrey sur le volet immobilier.

- Appui aux démarches relatives aux financements LADE.